

Lettre d'oriGIn



Le fait marquant du mois

oriGIn déplace son siège au cœur de Genève

A partir du 1^{er} février 2011, le siège d'oriGIn sera déplacé au cœur de la « Genève internationale ». La nouvelle adresse est la suivante :

**Rue de Varembe 1,
1202 - Genève**

Vous pouvez le voir sur google map à :

http://maps.google.ch/maps?hl=fr&rlz=1T4SKPB_frCH277CH284&q=rue%20de%20varembe%C3%A9%201%2C%20varembe%C3%A9%201202%20gen%C3%A8ve&um=1&ie=UTF-8&sa=N&tab=w

Avec les négociations du cycle de Doha à l'OMC qui s'accélèrent, 2011 pourrait être crucial pour les IGs. oriGIn renouvellera d'effort pour obtenir un résultat positif des négociations sur les IGs, qui prennent totalement en compte la nécessité d'un cadre juridique multilatéral plus juste et plus transparent.

Affaires Internationales

Nouvelles IGs dans le monde

«Chivito Criollo del Norte Neuquino» 1^{ère} Appellation d'Origine reconnue en Argentine

Le Comité Consultatif National sur les Indications Géographiques et Appellations d'Origine pour les Produits Agricoles de l'Argentine a accordé l'appellation d'origine aux «Chivito Criollo del Norte Neuquino» (de la viande de chèvre de la province de Neuquén, en Patagonie). Il s'agit du premier produit agricole à obtenir la protection en tant qu'appellation d'origine en Argentine.

Cette reconnaissance est l'aboutissement de cinq ans de travail et couvre la production de plus de 1500 familles de petits producteurs engagés dans l'élevage extensif de chèvres. Ce système de production est caractérisé par la transhumance et la reproduction des chèvres. Pour plus d'information (uniquement en espagnol):

<http://www.inta.gov.ar/extension/profeder/actualidad/bole94/experiencia.htm>

Colombie : reconnaissance de trois appellations d'origine

Le 6 décembre 2010, la Direction de l'Industrie et du Commerce, du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme de la Colombie a reconnu trois nouvelles appellations d'origine : «Cerámica Artesanal de Ráquira Colombia» (poterie et céramique fabriquées à la main dans la municipalité de Ráquira, au centre de la Colombie, en utilisant comme matières premières les argiles rouge, violet et blanc de la zone), «Chulucanas» (céramiques produites dans le district de Chulucanas dans le centre du Pérou à partir d'argile de la zone) et «Tequila» (la boisson spiritueuse du Mexique). Pour plus d'information (uniquement en espagnol):

<http://www.sic.gov.co/index.php?idcategoria=18032&ts=3e15cc11f979ed25912dff5b0669f2cd>

Nouvelle appellation d'origine péruvienne : «Loche de Lambayeque »

Le 16 décembre 2010, « Loche de Lambayeque », un type de citrouille du nord du Pérou, a été

reconnue comme une appellation d'origine par l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle.

Pour plus d'information (uniquement en espagnol):

<http://www.andina.com.pe/Espanol/Noticia.aspx?id=IRdGGeC1RIA=>

« Banano de Costa Rica » devient la 1^{ère} IG enregistrée au Costa Rica

Le 13 janvier, "Banano de Costa Rica" est devenu la première indication géographique reconnue au Costa Rica. La protection conclut un processus de reconnaissance de trois ans. Les bananes du Costa Rica porteront une étiquette qui indique aux consommateurs qu'elles ont été produites dans le pays, en respectant des règles de production spécifiques, dont le respect de l'environnement et des droits des travailleurs. La production de bananes génère environ 40.000 emplois directs et 100.000 emplois indirects dans le pays.

Les pays d'Amérique centrale et l'Union Européenne négocient actuellement un accord d'association, qui comprend un chapitre sur la reconnaissance mutuelle des indications géographiques. Cet accord devrait être signé lors du 1^{er} semestre 2011. Le Costa Rica a déjà affirmé qu'il souhaite demander la protection du "Banano de Costa Rica" dans l'UE en vertu de l'accord d'association qui fournit une procédure accélérée de reconnaissance des produits avec IG. Pour plus d'information (uniquement en espagnol) :

http://www.elfinancierocr.com/ef_archivo/2011/enero/16/ecnomia2650679.html

« Parmigiano-Reggiano » : Demande de reconnaissance en Colombie

En novembre 2010, le Consorzio del Formaggio Parmigiano-Reggiano a déposé au Ministère du Commerce de la Colombie une demande de reconnaissance de l'appellation d'origine « Parmigiano Reggiano ». La demande est basée sur la législation de la Communauté Andine des Nations (la CAN, une communauté économique comprenant la Bolivie, la Colombie, l'Equateur et le Pérou) concernant les droits de propriété intellectuelle. L'article 218 de ces règles

dispose qu'un Etat Membre de la CAN a la possibilité de reconnaître une Appellation d'Origine déjà protégée dans un autre Etat Membre de la CAN. Le « Parmigiano Reggiano » est en effet déjà protégé au Pérou, en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international.

Dans le cadre de l'Accord de Libre Echange (ALE) entre l'UE et la Colombie signé en mai 2010, les deux parties ont échangé des listes restreintes de produits qui seront protégés sur le territoire de l'autre partie. Le « Parmigiano Reggiano » est inclus dans la liste. Cependant, étant donné que l'ALE n'est pas encore entré en vigueur, le Consorzio a décidé de demander en parallèle la reconnaissance de l'Appellation d'Origine en vertu de la législation de la CAN. Cette décision découle du nombre élevé de violations de l'Appellation d'Origine « Parmigiano Reggiano » détectées en Colombie.

Négociations

OMC: négociations d'un registre multilatéral pour les vins et les spiritueux

Depuis janvier 2011, les négociateurs de l'OMC dans le domaine de la propriété intellectuelle ont travaillé sur un projet de texte le registre multilatéral des indications géographiques pour les vins et les spiritueux. Un projet de texte concernant la notification des IGs a été distribué lors d'une réunion informelle des Etats membres le 13 janvier. Ce projet contient de nombreuses parenthèses autour du texte pour signaler que la formulation n'a pas encore été approuvée et que plusieurs options sont en discussion (voir : http://www.wto.org/french/news_f/news11_f/trip_ss_13jan11_f.htm). Le prochain cycle de négociations sur le registre aura lieu la semaine du 24 janvier et couvrira l'enregistrement et les effets juridiques de l'enregistrement. En parallèle, différents membres de la coalition de la proposition majoritaire (soutenant l'extension de la protection de l'article 23, le registre multilatéral pour tous les IGs et le lien ADPIC- CBD) ont demandé au Directeur Général de l'OMC de continuer les discussions sur l'extension et le lien ADPIC- CBD.

EU – Canada: Négociations d'un accord économique et commercial global

Les 14-16 décembre, Karel De Gucht, le Commissaire européen au commerce, était au Canada pour discuter de l'accord économique et commercial global entre l'UE et le Canada. Les négociations de cet accord ont été lancées le 6 mai 2009. Un cycle de négociations a eu lieu à Bruxelles les 17-21 janvier 2011. Les parties souhaitent conclure les négociations pour la fin 2011.

Pour plus d'information (uniquement en anglais) : <http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/bilateral-relations/countries/canada/>

UE – Suisse: Début de la ratification de l'accord sur la protection des IGs

Le 11 novembre, la européenne Commission a adopté une décision « *concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse relatif à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires, modifiant l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif aux échanges de produits agricoles* ». Cette décision a ensuite été envoyée au Conseil et au Parlement pour approbation. Au niveau du Conseil, les Etats Membres ont donné leur accord sur ce texte en Janvier. L'accord sera signé prochainement et envoyé au Parlement pour ratification.

Affaires Européennes

Politiques européennes

Politiques concernant les IG

Priorités de la Présidence hongroise concernant l'agriculture

La Présidence hongroise du Conseil a défini plusieurs thèmes comme priorités pendant sa Présidence de six mois (1^{er} Janvier – 1^{er} Juillet):

- La gestion des ressources naturelles et l'équilibre territorial dans le contexte des discussions sur le futur de la PAC post 2013.

Des discussions sont prévues le 24 janvier et lors du Conseil des Ministres de l'agriculture qui sera organisé les 21 et 22 février. Le Conseil devrait adopter des conclusions sur ces sujets les 17 – 18 mars.

- Le « paquet lait » sera discuté. La Présidence hongroise espère qu'un accord sera atteint avant juillet.
- Le « paquet qualité » sera discuté lors du Conseil des Ministres de l'agriculture des 14-15 avril. Un accord politique pourrait être atteint les 27-28 juin.

Autres politiques européennes

Budget de la PAC post 2013 : Débat au Parlement Européen

Le 13 janvier, Dacian Cioloş, Commissaire à l'agriculture a présenté sa vision du budget qui devrait être alloué à l'agriculture à la commission sur les défis politiques du Parlement Européen. Cette commission a été mise en place l'été dernier afin de définir la position du Parlement sur les prochaines perspectives financières pour la période 2013 - 2020. Un report de cette commission sera soumis au vote à la fin juin, avant que la Commission Européenne ne présente sa proposition de budget.

Le budget agricole correspond actuellement à environ 40% du budget de l'UE. La question principale est de définir si l'UE doit maintenir les niveaux actuels des dépenses du budget agricole, afin d'améliorer les salaires des agriculteurs et lutter contre l'insécurité alimentaire, ou si le budget agricole doit être réduit afin que l'UE puisse intervenir dans d'autres domaines, tel que la recherche et l'innovation. Le Commissaire a expliqué que la future PAC serait très ambitieuse et qu'il est important que son budget après 2013 corresponde à ses objectifs. En effet, le Commissaire a insisté sur le fait qu'une réduction du budget de la PAC aurait une très simple conséquence : une augmentation des dépenses agricoles nationales.

De plus, le Commissaire a rappelé aux opposants d'une PAC forte que celle-ci contribue à maintenir une croissance durable dans les zones rurales et que l'objectif d'atteindre une croissance verte est inimaginable sans la PAC.

Commission Européenne : Changements au sein de la DG Agriculture

Depuis novembre, Mr. Micheal Erhart est le nouveau Chef d'unité de l'Unité Politique de qualité des produits agricoles, en charge des IGs. Il était auparavant Chef d'unité de l'unité en charge des négociations internationales avec les pays industrialisés. Il a été remplacé par Mr. Flavio Coturni.

Mr. Georges Vassilakis, le juriste qui travaillait sur les IG, a été nommé conseiller pour la politique de qualité auprès de Mme. Maria Angeles Benitez Salas, Directrice en charge du Développement durable et qualité de l'agriculture et du développement rural. De plus, depuis le 1er janvier 2011, Mr. Michele Ottati, Chef d'Unité de l'unité promotion des produits agricoles a été muté à l'Unité D2 « Gestion des marchés agricoles » de la DG Agriculture et a été remplacé par Mr. Hans-Erwin Barth.

Nouvelles des enregistrements d'IG

Enregistrement

- "Dresdner Christstollen / Dresdner Stollen / Dresdner Weihnachtsstollen" Allemagne (IGP) – 27/11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:312:0007:0008:FR:PDF>
- "Edam Holland" Pays-Bas (IGP) – 03/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:317:0014:0021:FR:PDF>
- "Gouda Holland" Pays-Bas (IGP) – 03/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:317:0022:0029:FR:PDF>
- "Agneau du Périgord" France(IGP) – 10/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:326:0064:0065:FR:PDF>
- "Pomodoro S. Marzano dell'Agro Sarnese-Nocerino" Italie (AOP) – 10/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:326:0066:0067:FR:PDF>

- "Salzwedeler Baumkuchen" Allemagne (IGP) – 10/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:326:0068:0069:FR:PDF>
- "Agnello di Sardegna" Italie (IGP) – 10/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:326:0070:0071:FR:PDF>
- "Prosciutto di Modena" Italie (AOP) – 10/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:326:0072:0073:FR:PDF>
- "Melón de La Mancha" Espagne(IGP) – 11/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:327:0028:0029:FR:PDF>
- "Maine-Anjou" France (AOP) – 16/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:333:0023:0024:FR:PDF>

Demande de modification

- "Pancetta Piacentina" Italie (AOP) – 11/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:327:0026:0027:FR:PDF>
- "Ricotta Romana" Italie (AOP) – 16/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:333:0021:0022:FR:PDF>
- "Limone di Sorrento" Italie (IGP) – 11/01
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:006:0001:0002:FR:PDF>

Demande d'enregistrement

- "Queso Casín" Espagne (AOP) – 26/11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:321:0013:0017:FR:PDF>
- "Liquirizia di Calabria" Italie (AOP) – 26/11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:321:0028:0031:FR:PDF>
- "Κατσικακι Ελασσονας (Katsikaki Elassonas)" Grèce(AOP) – 27/11

- <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:322:0031:0034:FR:PDF>
- “Jabłka Grójeckie ” Pologne (IGP) – 27/11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:322:0035:0040:FR:PDF>
 - “Cordero De Extremadura” Espagne (IGP) – 30/11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:323:0031:0035:FR:PDF>
 - “Nanoški Sir” Slovénie (AOP) – 15/12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:340:0028:0031:FR:PDF>
 - “Salame Felino” Italie (IGP) – 20/01
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:019:0011:0015:FR:PDF>

Demande de modifications

- “Pimiento Asado Del Bierzo” Espagne(IGP) – 26/11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:321:0018:0022:FR:PDF>
- “Bresaola Della Valtellina” Italie (IGP) – 26/11
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:321:0023:0027:FR:PDF>